**Le peuple**

Préparé par Michel Lamboley et Vito Minaudo

**Qu’est-ce que le peuple ?** En France, le peuple est un corps politique, constitué de l’assemblée universelle des citoyens, dotés de la capacité de décider de leur destin collectif, indépendamment des particularismes religieux (En 1789 le peuple a exclu Dieu de son destin collectif) ou économiques (Le bulletin d’un dirigeant d’entreprise a le même poids que ceux d’un chômeur). Choisir son destin collectif, où intérêt général, est la source de sa souveraineté.

**Qu’est ce qui fait le citoyen ?** Les citoyens sont des individus libres et responsables. Ils sont donc tenus de respecter les règles publiques de vie (loi) dont ils se sont dotés. Pour exercer leur liberté, ces individus possèdent la liberté d’expression et donc la liberté de conscience.

**Comment peut-il exercer sa fonction ?**

Le peuple exerce sa souveraineté avec le suffrage universel. Il l‘exerce indirectement au travers de mandant élus ou directement au travers de référendum. Indirectement, le citoyen est un mandant au travers de l’élection. Il délègue l’exercice de sa souveraineté. Directement il l’exerce lui-même.